



PLACE DE LA FRATERNITE

☎ : 05.63.02.57.73

✉ : mairie@bessens.fr

🌐 : www.bessens.fr

AM :2026-27

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le maire de la commune de Bessens ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n°2026-21 du conseil municipal de Bessens en date du 21 mars 2026 fixant à seize, en plus du Maire, président de droit, le nombre d'administrateurs du CCAS, soit huit élus par le conseil municipal et huit désignés par le Maire ;

Considérant l'information faite aux associations mentionnées au dernier alinéa de l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles dans les conditions énoncées par l'article R. 123-11 du même code, et notamment l'affichage en Mairie en date du 24 mars 2026 ;

Considérant la proposition faite par l'UDAF ;

Arrête

Article 1^{er} : sont nommés membres du conseil d'administration de centre communal d'action sociale (CCAS) :

- Monsieur BALAT Daniel ;
- Madame BOSSOT Stéphanie ;
- Madame GOUZE Annie ;
- Madame DELBREIL Céline ;
- Monsieur CABOT Gilles (SMAD), en qualité de représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- Madame Raynal Geneviève (ADMR), en qualité de représentante des associations de personnes handicapées du département ;
- Monsieur BERTOGNA, proposé par l'UDAF ;
- Monsieur DUVAL André, en tant que représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Article 2 : Le Maire de la commune de Bessens et le Secrétaire général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de Tarn et Garonne.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité :

AR Prefecture

082-218200178-20260409-AM2026_27_2-AR
Reçu le 10/04/2026
Publié le 10/04/2026

D'un recours administratif gracieux auprès de M. le Maire,

D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse sis 68, rue Raymond IV, 31 000 Toulouse. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait à Bessens, le 09/04/2026

Le Maire,

RAPHET Adrien



Certifié exécutoire :

- Les formalités de publicité / notification ayant été effectuées le : 10 AVR. 2026
- Et l'acte ayant été reçu en préfecture le : 10 AVR. 2026